

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, M. Flis est Canadien. En tant que Canadien, je suis très fier d'être d'origine ukrainienne.

Nous ne parlons pas ici d'un article de journal, mais d'une annonce payée par une personne qui n'est plus député. Le nouveau député de la circonscription, qui s'acquitte fort bien de ses fonctions et qui se trouve à la Chambre, a soulevé la question de privilège. Il s'agit d'une question qui touche les droits des députés et leur capacité à assumer leurs responsabilités à la Chambre. Nous devons nous donner un ensemble de règles qui permettent, en fait, aux députés d'assumer en toute liberté leurs responsabilités. En vérité, en l'occurrence, la question de privilège paraît fondée à première vue, puisque M. Flis s'est fait passer pour un député.

M. Deans: Vous n'en savez rien.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je prétends . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le député d'Hamilton Mountain (M. Deans) prétend que la question de privilège n'est pas fondée à première vue. Cependant, le député qui a soulevé la question a présenté le document dans lequel M. Jesse Flis se présente comme le député de Parkdale-High Park et laisse entendre qu'il a un bureau de comté.

Selon moi, le député a soulevé un sujet de crainte tout à fait justifié. Je demande au député d'Hamilton Mountain ce qu'il ferait si une personne ou plusieurs personnes décidaient de se faire passer pour le député de cette circonscription; ne serait-il pas le premier à intervenir à la Chambre pour affirmer qu'on l'empêche d'assumer comme il faut ses responsabilités en tant que député? Il n'y a pas de quoi rire, contrairement à ce que les libéraux semblent penser. Le député essaie de montrer le bien-fondé de la question de privilège en l'occurrence. Son intervention est tout à fait légitime. N'importe qui ne peut se donner le titre de président ou de député d'Hamilton Mountain. J'appuie le député et je crois qu'il a pris la mesure qui s'imposait en l'occurrence. Si c'est une autre personne qui a agi au nom de M. Flis, alors M. Flis peut, en fait, se justifier.

M. Gauthier: Si.

M. Hnatyshyn: Cette restriction s'impose du fait du document publicitaire autorisé par M. Flis qui suffit à montrer le bien-fondé de la question de privilège.

M. Gauthier: Tirez d'abord et posez des questions ensuite.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je donnerai la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), puis au député d'Hamilton Mountain (M. Deans). Le débat s'arrêtera là.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Et moi?

M. le Président: Non, ce sera tout. J'ai déjà entendu deux députés de l'Opposition. Manifestement, les interventions des députés n'ont plus trait à la question de privilège.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je ne pêche pas pour ma paroisse en l'occurrence. Il se

Recours au Règlement—M. Deans

pourrait que nous n'envisagions pas la question assez objectivement. Chose certaine, un ancien député ne se fera pas normalement passer pour un député. Cela ne semble pas raisonnable. Il se peut que cette annonce publicitaire ait été placée à son insu. A mon avis, nous devrions différer d'une quinzaine de jours l'étude de cette question pour donner le temps au député intéressé ou au président d'écrire à M. Flis et de recevoir une réponse.

Le gouvernement précédent m'a déjà traité de «rien du tout» et le gouvernement actuel me traite d'«insignifiant». Je ne m'inquiète donc ni des épithètes qu'on peut donner aux députés ni de la publicité qu'ils font. Cependant je crois qu'il faut essayer de voir les choses comme elles sont.

M. le Président: Je pense en avoir entendu assez sur la question de privilège. Je compte réserver mon jugement sur cette question. Cependant, je tiens à dire que la question soulevée par le député est très importante. Elle l'est non seulement pour moi, mais également pour tous les députés; elle doit l'être. Ainsi, je me propose d'attendre avant de rendre un jugement définitif sur cette question, d'y penser un peu et peut-être, de faire une petite enquête. C'est là mon intention. J'entends également laisser un certain temps aux intéressés pour présenter des renseignements complémentaires pertinents. Ce n'est qu'alors que je ferai part à la Chambre de ma décision définitive sur cette question.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES APPLAUDISSEMENTS PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Si j'invoque le Règlement, monsieur le Président, c'est pour que vous interveniez pour faire cesser une situation qui semble s'aggraver.

Comme nous avons pu le constater au cours des dernières semaines, les ministériels ont pris l'habitude de se lever à plusieurs reprises au cours de la période des questions pour applaudir d'une façon aussi bruyante que prolongée. Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir faire remarquer à tous les députés du gouvernement et de l'opposition que ces longs applaudissements et ces manifestations de solidarité au cours de la période des questions font perdre le temps de la Chambre, d'autant plus qu'ils sont superflus. Sans doute sont-ils opportuns dans certaines circonstances, mais ils ne sauraient l'être tous les jours.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Je trouve, monsieur le Président, que vous vous acquittez de vos fonctions avec distinction. Vous savez sentir le pouls de la Chambre et vous savez intervenir à l'occasion pour rappeler les députés à l'ordre, les ministériels plus souvent qu'à leur tour, mais c'est là votre rôle. J'ai beaucoup d'estime pour le député de Hamilton Mountain (M. Deans), mais il donne apparemment à entendre que vous n'intervenez pas toujours à bon escient.

M. Deans: Pas du tout.